

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XIX. Continuation du meme sujet.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

les instrumens de son Pouvoir & les modèles de l'obéissance. Il fit d'admirables Réglemens; il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'Empire. On voit dans les Loix de ce Prince un esprit de prévoyance qui comprend tout, & une certaine force qui entraîne tout; les prétextes (a) pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus; il savoit punir, il savoit encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, & les difficiles avec promptitude. Il parcouroit sans-cesse son vaste Empire, portant la main par tout où il alloit tomber. Les affaires renaissent de toutes parts, il les finissoit de toutes parts. Jamais Prince ne fut mieux braver les dangers, jamais Prince ne les fut mieux éviter. Il se joua de tous les périls, & particulièrement de ceux qu'éprouvent presque toujours les grands Conquérens, je veux dire les Conspirations. Ce Prince prodigieux étoit extrêmement modéré, son caractère étoit doux, ses manières simples; il aimoit à vivre avec les gens de sa Cour. Il fut peut-être trop sensible au plaisir des Femmes; mais un Prince qui gouverna toujours par lui-même, & qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses. Il mit une règle admirable dans sa dépense: il fit valoir ses Domaines avec sagesse, avec attention, avec économie; un Père de famille (b) pourroit apprendre dans ses Loix à gouverner sa maison; on voit dans ses Capitulaires la source pure & sacrée d'où il tira ses Richesses. Je ne dirai plus qu'un mot: il ordonnoit qu'on vendît (1) les Oeufs des Basse-cours de ses Domaines & les Herbes inutiles de ses Jardins; & il avoit distribué à ses Peuples toutes les Richesses des Lombards & les immenses Trésors de ces Huns qui avoient dépouillé l'Univers.

LIVRE
TRENTE-
UNIÈME.

Chap.

XVIII.

& XIX.

(a) Voy. son

Capitulaire

2. de l'an

811. pag.

486. art. 1.

2. 3. 4. 6. 7.

& 8. & le

Capitulaire

1. de l'an

812. pag.

490. art. 1.

& le Capitulaire

de l'an

812. pag.

464. art. 9.

& 11. & suivantes.

(b) Voy. le

Capitulaire

de *Villis* de

l'année 800.

son Capitulaire

2. de

l'an 813. art.

6. & 19. &

le Livre 5.

des Capitulaires art.

303.

CHAPITRE XIX.

Continuation du même sujet.

CHARLEMAGNE craignit que ceux qu'il placeroit dans des lieux éloignés ne fussent portés à la révolte; il crut qu'il trouveroit plus de docilité dans les Ecclésiastiques: ainsi il érigea en Allemagne (c) un grand nombre d'Evêchés, & y joignit de grands Fiefs. Il paroît par quelques Chartres que les clauses qui contenoient les prérogatives de ces Fiefs, n'étoient pas différentes de celles qu'on mettoit ordinairement dans ces Concessions (2), quoiqu'on voye aujourd'hui les principaux Ecclésiastiques d'Allemagne revêtus de la Puissance Souveraine. Quoiqu'il en soit, c'étoient des pièces qu'il mettoit en avant contre les Saxons. Ce qu'il ne pouvoit atten-

(c) Voyez

entr'autres

la Fondation

de l'Arche-

evêché de

Brême dans

le Capitulaire

de l'an

789. Edition

de *Bonze*.

pag. 245.

(1) Capitul. de *Villis* art. 39. Voyez tout ce Capitulaire qui est un Chef-d'œuvre de Prudence, de bonne Administration & d'Economie.

(2) Par exemple, la défense aux Juifs Royaux

d'entrer dans le territoire pour exiger les *Freda* & autres Droits. J'en ai beaucoup parlé au Livre précédent.

